



PROJET EDUCATIF 2021 – 2026

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Validé en Conseil Communautaire le 14/06/2021



Préambule :

Le Projet Educatif est une obligation légale.

En effet, la réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce Code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 septembre 2006).

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les structures qu'il organise.

Le Projet Educatif Communautaire s'appuiera sur des valeurs prioritaires :

- * Le **respect de soi et de l'autre** ;
- * Le **respect du cadre de vie** ;
- * Le **respect de son environnement** ;

Toutes nos structures doivent élaborer, dans un second temps, leurs projets pédagogiques en fonction des objectifs éducatifs définis ci-après.

Ce Projet Educatif est le fruit des travaux de la Commission Enfance-Jeunesse. Il s'appuie sur l'évaluation du précédent Projet Educatif et tient compte de l'analyse du diagnostic du territoire mis à jour avec les dernières données consultables.

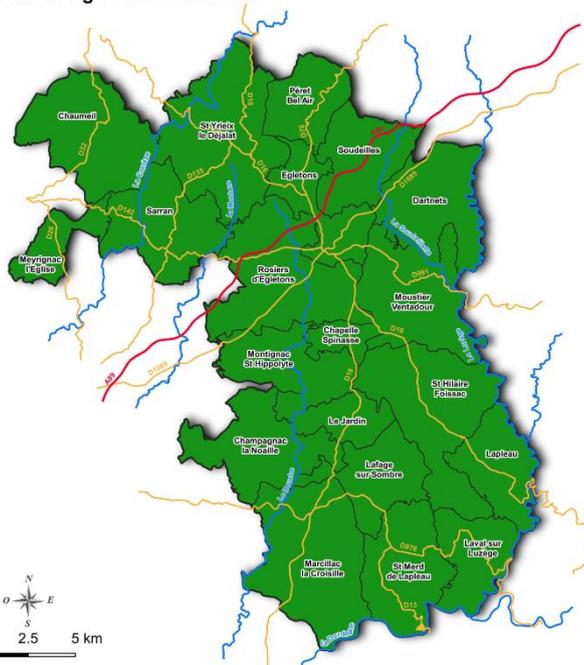
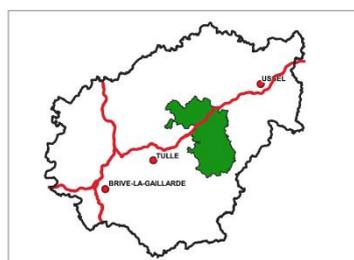


Présentation de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant vingt communes, situé en Corrèze dans la région Nouvelle-Aquitaine.



Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières



Révisé le 10/06/2020
par la DDT de la Corrèze
UCTE/ESTER
Copyright IGN
Sources : BD Carthage / BD Carthage / DOT19

Données démographiques :

Le territoire de la collectivité s'étend sur 472,30 km² pour une population, en 2017, de 10181 habitants (soit une densité de 21,6 habitants/km²).

Population par grandes tranches d'âges

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	10 249	100,0	10 449	100,0	10 181	100,0
0 à 14 ans	1 380	13,5	1 350	12,9	1 427	14,0
15 à 29 ans	1 979	19,3	2 136	20,4	1 890	18,6
30 à 44 ans	1 842	18,0	1 656	15,8	1 539	15,1
45 à 59 ans	2 035	19,9	2 060	19,7	1 974	19,4
60 à 74 ans	1 690	16,5	1 832	17,5	1 993	19,6
75 ans ou plus	1 324	12,9	1 415	13,5	1 357	13,3

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.



La population de l'EPCI est en **legère baisse (-2,57%)** entre 2012 et 2017 (taux annuel moyen de -0,5% entre 2012 et 2017), mais il est à noter que la population des 0-14 ans augmente de 5,7%.

En revanche, on constate une baisse régulière des naissances sur les cinq dernières années, passant de 91 en 2014 à 58 naissances domiciliées en 2019 (Sources : CAF de la Corrèze).

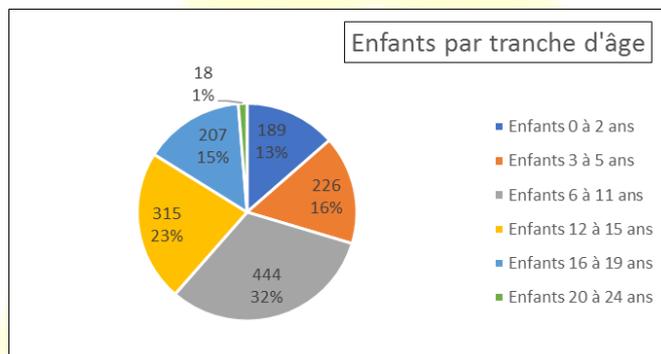
Le nombre des décès est quant à lui stable avec une moyenne de 134 décès par an sur ces cinq dernières années. Le territoire connaît une relative stabilité en termes de population, un taux de natalité de 8,5 ‰ et un taux de mortalité de 13,3 ‰ équivalents à ceux de la Corrèze (8,5 et 13). Sur le territoire, la population ne se renouvelle pas d'elle-même par un excédent des naissances par rapport aux décès, en effet, aucune commune ne présente un accroissement positif dû au solde naturel.

Le solde migratoire égal à 0 ne permet pas, par ailleurs, de compenser la baisse de la population.

La part des moins de 30 ans reste stable et représente environ 1/3 de la population (32,6%).

Nombre d'enfants selon les tranches d'âge Petite Enfance – Enfance – Jeunesse (Sources : BCA – décembre 2019)

Tranches d'âge enfants	Effectif	En %
Enfants 0 à 2 ans	189	13,5
Enfants 3 à 5 ans	226	16,2
Enfants 6 à 11 ans	444	31,7
Enfants 12 à 15 ans	315	22,5
Enfants 16 à 19 ans	207	14,8
Enfants 20 à 24 ans	18	1,3
Total	1399	100



Sources : BCA décembre 2019



Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
Ensemble	4 511	100,0	4 776	100,0	4 838	100,0	9 374	9 586	9 629
Ménages d'une personne	1 656	36,7	1 873	39,2	2 013	41,6	1 656	1 873	2 013
Hommes seuls	760	16,8	812	17,0	987	20,4	760	812	987
Femmes seules	896	19,9	1 061	22,2	1 027	21,2	896	1 061	1 027
Autres ménages sans famille	92	2,0	131	2,8	136	2,8	227	313	351
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 763	61,3	2 772	58,0	2 689	55,6	7 491	7 400	7 265
Un couple sans enfant	1 441	31,9	1 485	31,1	1 468	30,3	2 948	3 039	3 051
Un couple avec enfant(s)	1 031	22,9	927	19,4	929	19,2	3 871	3 455	3 490
Une famille monoparentale	291	6,5	360	7,5	292	6,0	673	905	724

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020

Composition des familles

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	2 767	100,0	2 779	100,0	2 709	100,0
Couples avec enfant(s)	1 034	37,4	927	33,4	939	34,7
Familles monoparentales	291	10,5	360	12,9	297	11,0
Hommes seuls avec enfant(s)	20	0,7	90	3,3	60	2,2
Femmes seules avec enfant(s)	271	9,8	269	9,7	236	8,7
Couples sans enfant	1 441	52,1	1 492	53,7	1 473	54,4

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.



Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	2 767	100,0	2 779	100,0	2 709	100,0
Aucun enfant	1 701	61,5	1 723	62,0	1 714	63,3
1 enfant	484	17,5	492	17,7	436	16,1
2 enfants	419	15,2	399	14,4	395	14,6
3 enfants	126	4,6	133	4,8	119	4,4
4 enfants ou plus	37	1,3	31	1,1	45	1,7

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

La composition des ménages est relativement stable, on note toutefois une baisse sensible des familles monoparentales, ce qui n'est pas ressenti par les équipes au sein des structures car nous observons un besoin fort des familles monoparentales.

Données socio-économiques :Activité et Emploi de la population des 15-64 ans :**Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017 (6122 personnes)**

	Population
Actifs ayant un emploi	62,7
Chômeurs	7,5
Retraités	8,8
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	13,1
Autres inactifs	7,9

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.



Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2007	dont actifs ayant un emploi	2012	dont actifs ayant un emploi	2017	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	4 190	3 850	4 391	3 855	4 175	3 729
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	204	204	208	208	180	170
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	312	292	268	255	235	235
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	321	308	339	322	311	291
<i>Professions intermédiaires</i>	817	789	789	716	857	797
<i>Employés</i>	1 156	1 052	1 145	995	1 125	970
<i>Ouvriers</i>	1 354	1 205	1 616	1 359	1 447	1 266

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

Emplois selon le secteur d'activité

	2007		2012		2017			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	3 791	100,0	3 718	100,0	3 515	100,0	40,8	85,1
Agriculture	257	6,8	283	7,6	189	5,4	26,8	20,6
Industrie	770	20,3	869	23,4	828	23,6	29,9	94,1
Construction	323	8,5	339	9,1	255	7,3	3,9	81,3
Commerce, transports, services divers	1 040	27,4	1 003	27,0	1 068	30,4	44,7	78,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 400	36,9	1 224	32,9	1 174	33,4	55,2	95,8

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.



Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	373	573	461
Taux de chômage en %	8,7	12,7	10,7
Taux de chômage des hommes en %	6,9	13,5	9,4
Taux de chômage des femmes en %	11,1	11,7	12,4
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,1	39,0	50,6

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Selon les sources Insee RP2017, la population de 15 à 64 ans s'élève à 6 122 personnes. Parmi celles-ci, on recense 4 303 personnes actives dont 3 842 actifs ayant un emploi.

Hormis pour les professions intermédiaires (857 en 2017 contre 789 en 2012), le nombre d'actifs pour chaque catégorie socio-professionnelle est en baisse. Cela est à nuancer pour les employés dont le nombre reste stable (1145 en 2012 contre 1125 en 2012).

Pour ce qui des secteurs d'activités, seule la catégorie, « Commerce, transports, services divers » connaît une hausse du nombre d'actifs.

Le taux de chômage au sens du recensement s'élève à 10,7% (9,4% pour les hommes (-4.1 points par rapport à 2012) et 12.4% pour les femmes (+0.7 point par rapport à 2012), soit 461 personnes concernées. La part des femmes parmi les chômeurs est de 50.6% contre 39% en 2012. Ainsi, nous pouvons noter une nette dégradation du chômage des femmes.



Entreprises du territoire :**Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2018**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	341	100,0	26	265	50
Agriculture, sylviculture et pêche	17	5,0	3	14	0
Industrie	39	11,4	2	26	11
Construction	35	10,3	3	26	6
Commerce, transports, services divers	174	51,0	17	141	16
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	57	16,7	4	47	6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	76	22,3	1	58	17

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2020

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	77	100,0	60	77,9
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	10	13,0	7	70,0
Construction	13	16,9	11	84,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	17	22,1	14	82,4
Information et communication	4	5,2	3	75,0
Activités financières et d'assurance	1	1,3	1	100,0
Activités immobilières	5	6,5	0	0,0



Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	10	13,0	9	90,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10	13,0	9	90,0
Autres activités de services	7	9,1	6	85,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

Chiffres clés des revenus des ménages en 2018 :

Ménages fiscaux de l'année 2018

	2018
Nombre de ménages fiscaux	4 336
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	8 933
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 110
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	45,6

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Le nombre de ménages fiscaux est en baisse par rapport à 2011 (5346).

Le revenu médian est stable (-1.8%).

La part des ménages imposés est en baisse (-12,6%).



Présentation du service **Enfance-Jeunesse** :

La Communauté de Communes exerce la compétence Enfance-Jeunesse depuis le 1^{er} janvier 2004.

Ce service est issu de la volonté des élus communautaires de répondre aux attentes des familles et de poursuivre leur mission en faveur d'une action éducative pertinente et accessible aux enfants et jeunes de 0 à 25 ans.

Il s'inscrit dans l'article 13 des statuts de la collectivité :

Article 13 : Actions sociales d'intérêt communautaire

- Elaboration et mise en œuvre par des opérations d'intérêt communautaire, d'une politique en faveur de l'enfance et de la Jeunesse.

Sont déclarés d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- *Aménagement, entretien des équipements et gestion et animation des activités ou services :*
- ✓ *Du Multi-accueil et du Relais Assistantes Maternelles.*
- ✓ *De l'« Accueil Intercommunal de Loisirs Sans Hébergement », dont les différents sites sont répartis sur le territoire communautaire.*
- ✓ *De l'Espace jeunes.*
- *Transport de mineurs dans le cadre d'activités liées à l'exercice de la politique en faveur de l'enfance-jeunesse.*

- Réalisation, mise en œuvre et gestion de toutes actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui s'adressent à l'ensemble des habitants des Communes membres de la communauté.

- Conduite d'une politique d'accueil de populations nouvelles et réalisation de toutes actions y afférent.

Le service a également pour mission de favoriser les **services de proximité** afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale tout en renforçant l'activité économique locale.

L'enjeu est **d'assurer l'égalité du citoyen face aux services publics** sur notre territoire rural. Ainsi, nous souhaitons que les familles vivent en adéquation avec leur territoire.

La mise en place de **services d'accueil de proximité** dans les bourgs, contribue à apporter une solution à ces inconvénients en mettant à disposition immédiate des familles et près de leur foyer, des services accessibles et un personnel qualifié et à leur écoute ; c'est pourquoi les structures du service Enfance-Jeunesse sont implantées sur l'ensemble du territoire, dans le but d'en favoriser l'accessibilité et, en fonction des **attentes et besoins des familles** : Darnets, Egletons, Marcillac, Montaignac, Lapleau. (Cf. carte ci-dessous).

La mise en place d'un service de qualité suppose que les locaux dédiés aux activités tiennent compte des **besoins spécifiques des enfants**, quelle que soit leur tranche d'âge et le type d'accueil.

C'est pourquoi la collectivité veille à maintenir les lieux d'accueil dans les **meilleures conditions** possibles. Elle effectue des investissements chaque année afin d'avoir des locaux adaptés et agréables tout en respectant les normes et la réglementation imposées par les



instances autorisant l'ouverture ~~des locaux~~ d'accueil des jeunes enfants et des enfants (Conseil départemental (PMI), SDJES, DDPP...).

La collectivité prend en compte la situation socio-économique des habitants du territoire afin de pouvoir proposer des services adaptés. Ainsi, les élus veillent à proposer par exemple, des tarifs accessibles et des solutions liées aux problèmes des horaires atypiques.

Il est essentiel de pouvoir répondre aux modes de vie actuels des familles par l'organisation sur le territoire de moyens d'accueil susceptibles d'apporter un **confort de vie** voire de compenser un déséquilibre social : manque de disponibilité des parents, stress quotidien, fatigue des enfants (aller/retour fréquents entre l'école, les activités, l'accueil de loisirs) sans négliger l'augmentation des coûts de transport pour les familles ou la collectivité (transport collectif).

Au-delà, ces services de proximité contribuent à maintenir la vie dans les campagnes en stimulant le **tissu social, associatif et partenarial local**.

Enfin sur un territoire, la proposition de telles structures d'accueil pour les enfants joue directement et irrémédiablement sur **son attractivité** : une politique de maintien des familles ou d'accueil de nouveaux arrivants viable et efficace avec des services d'accueil performants.

Il faut également, souligner ici, **l'action dynamisante** du fonctionnement des structures du service Enfance-Jeunesse sur le commerce et les services locaux dont ils sont clients. Ceci, sans porter préjudice aux enfants qui bénéficient de services entièrement tournés vers leur plein épanouissement.

A ce stade, il apparaît clairement que les services d'accueil pour enfants sont au cœur de la vie des communes rurales, un **maillon essentiel**. Leurs présences en centre bourg permet :

- ✓ De faire la jonction entre les atouts de la vie à la campagne : qualité de vie, relations sociales, proximité avec la nature, sécurité...
- ✓ Et les impératifs de la vie moderne : grande accessibilité des services publics pour coller aux rythmes de vie des parents, proposition de moyens de « *garde douce* » avec des prises en charge de qualité de l'enfant permettant d'aménager des temps d'écoute, de partage et d'enrichissement appréciables.

Il en est de même par rapport aux entreprises. En proposant aux familles une offre de services d'accueil performante, le territoire communautaire pose les bases d'un **partenariat enrichissant avec les entreprises**.

En effet, dans l'intérêt de tous, un relationnel constructif peut s'instaurer avec leur comité d'entreprise et déboucher sur des initiatives sollicitées par les familles et les acteurs économiques. C'est le cas par exemple avec la mise en place de solutions aux problèmes liés aux horaires atypiques.



Pour ce faire, le service s'attache à répondre aux objectifs suivants :

Objectifs éducatifs :

I. Contribuer à l'épanouissement des enfants du territoire en

- permettant un accueil de tous quels que soient leur aptitude, leur situation et leur contexte de vie. Une attention particulière sera portée aux enfants et aux jeunes porteurs de handicap par l'élaboration d'un protocole d'accueil ;
- permettant à chacun d'évoluer dans un environnement lui garantissant bien-être, respect, confiance et écoute ;
- favorisant l'apprentissage du vivre-ensemble ;
- formant le citoyen de demain ;
- rendant les enfants acteurs de leurs loisirs ;
- facilitant la découverte de leur territoire et en leur permettant une ouverture sur l'extérieur.

II. Inscrire l'action des équipes dans une démarche de projets en

- construisant un projet pédagogique répondant aux objectifs du projet éducatif ;
- diversifiant l'offre pédagogique et éducative auprès des publics accueillis sur nos structures ;
- proposant des projets d'animation répondant aux besoins et aux attentes du public et de leur famille.

III. Promouvoir la coéducation en

- impliquant les familles dans la vie de nos structures ;
- développant des actions en lien avec la parentalité ;
- développant et en renforçant des partenariats auprès des acteurs de la jeunesse et des loisirs (écoles, associations, ...).



Moyens :

Organisation du service Enfance-Jeunesse :

Le service Enfance-Jeunesse est constitué de **deux pôles** :

* **Le Pôle Petite Enfance :**

Ce pôle est tourné vers la Petite Enfance soit de 0 à 6 ans. Il s'agit de créer une réelle dynamique autour de cette phase de la vie de l'enfant.

L'intérêt de constituer un tel pôle est primordial pour répondre aux enjeux de garde de la Petite Enfance. Il s'agit de pouvoir répondre par une offre diversifiée (individuelle, collective, horaires atypiques ...) aux attentes des familles. Une réflexion est, également, en cours concernant l'accompagnement des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) par la collectivité.

Ce pôle doit également prendre en compte les questions liées à l'accompagnement à la parentalité.

Enfin, en collaboration avec la CAF de la Corrèze, une réflexion est engagée pour la création et la mise en place d'un guichet unique.

- ✓ Le Multi-accueil (MAC) d'Egletons : c'est un établissement d'accueil du jeune enfant. Il s'adresse aux enfants de 10 semaines à 3 ans. Il est ouvert toute l'année sauf les 3 premières semaines d'août et la semaine entre Noël et le 1er de l'An.
- ✓ La Micro-crèche de Marcillac : actuellement en phase de travaux, elle ouvrira ses portes en fin d'année 2021.
- ✓ Le Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) : il propose des ateliers à destination principalement des assistantes maternelles. L'animatrice a aussi des missions de conseils auprès des assistantes maternelles et des familles.
- ✓ Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent « La Parent'aise » (LAEP) : C'est un lieu à destination des familles et de leurs enfants (principalement les 0-6 ans). C'est un lieu de rencontre et de partage.

* **Le Pôle Enfance-Jeunesse :**

Ce pôle prend en charge l'enfant à partir de 3 ans pour l'accompagner jusqu'à la fin de l'adolescence. Les missions du PIJ permettent même de continuer notre action auprès des jeunes adultes.

Déjà structuré, le pôle Enfance-Jeunesse devra continuer son développement et son engagement en faveur des temps de loisirs des enfants et des adolescents.

- ✓ Accueils de Loisirs : ils sont destinés aux enfants de 3 à 16 ans. Ils sont au nombre de cinq sur le territoire et fonctionnent sur des temps périscolaires (matin, soir et mercredi) et durant les vacances.
 - ALSH Darnets
 - ALSH Egletons
 - ALSH Lappleau
 - ALSH Marcillac-la-Croisille
 - ALSH Montaignac-Saint-Hippolyte
- ✓ Espace Jeunes Intercommunal :



- Un accueil de loisirs (11-17 ans) fonctionnant en soirée, le mercredi et le samedi. Il est également ouvert durant les vacances.
- Un Point Information Jeunesse pour les 13-26 ans.
- Un Point Public Média (Tous publics)

Ces deux pôles peuvent également s'appuyer sur une éducatrice sportive qui intervient sur les différentes structures du service Enfance-Jeunesse.

Moyens Matériels :

Les Locaux :

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières est propriétaire de **plusieurs locaux** :

- ✓ La Maison de l'Enfant à Egletons, d'une superficie de 900m² accueillant le multi-accueil, le RAPE, le LAEP et l'accueil de loisirs d'Egletons ;
- ✓ L'Espace Jeunes intercommunal à Egletons d'une superficie de 100m² ;
- ✓

Concernant les autres locaux, la collectivité a contracté avec les communes :

- Baux à construction : ALSH Darnets, ALSH Marcillac et ALSH Montaignac.
- Bail emphytéotique : ALSH Lapleau.

Ils sont complétés par des conventions d'utilisation des locaux.

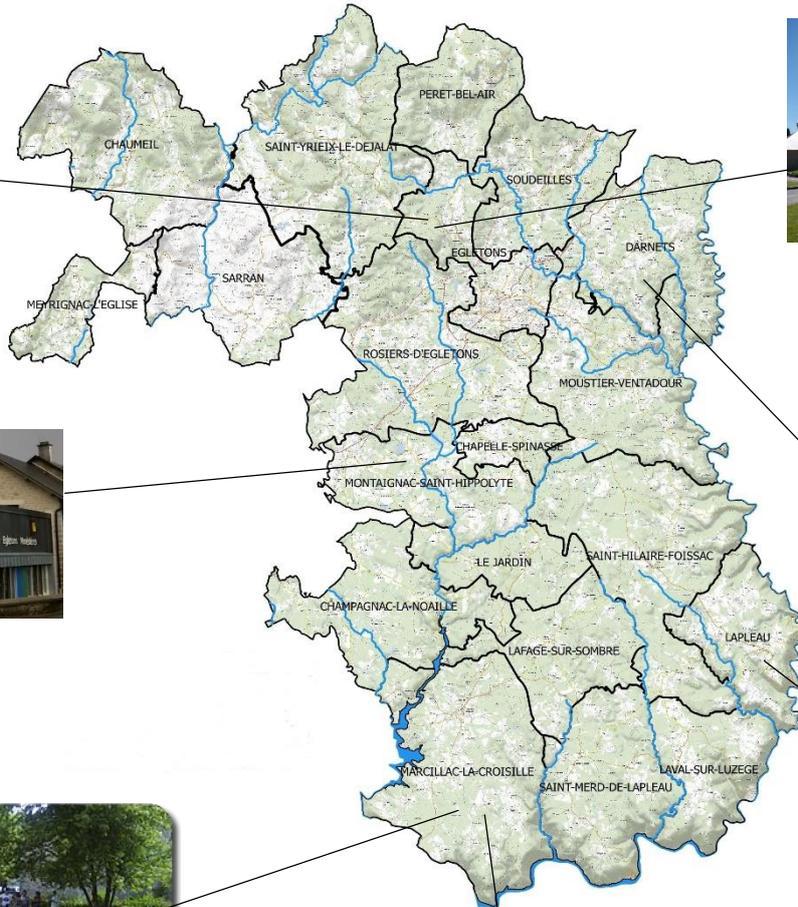


COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES



Espace Jeunes Intercommunal :

- ALSH
- PIJ
- PPM



Maison de l'Enfant :

- MAC
- ALSH
- RAPE
- LAEP



ALSH « L'Arc-en-ciel »



ALSH « La Casita »



ALSH « Les P'tits Loups »



ALSH « La Balle au Bond »



Projet : La Maison Aussoleil :

- ALSH
- Micro-crèche



Flotte automobile :

Elle est constituée de quatre véhicules 9 places et d'un véhicule de tourisme.
Cette flotte pourrait évoluer en fonctions des besoins recensés sur le territoire.

Matériels éducatifs et pédagogiques :

Ce matériel est régulièrement renouvelé en fonction des besoins spécifiques des enfants, des projets proposés et de son état de vétusté.

Ressources et équipements du territoire en terme d'offres pédagogiques et de loisirs

Il s'agit de l'ensemble des structures et équipements utilisables sur le territoire qu'ils soient en « libre-accès » ou mise à disposition par leur propriétaire.
Ce sont également l'ensemble des acteurs pouvant apporter une plus-value au service (associations, lieux culturels...).

Moyens Humains :

La collectivité s'appuie sur la réglementation en vigueur sur les différentes structures (guide ministériel petite enfance pour le MAC et la future Micro-crèche ; le CASF pour les ACM) qui prévoit des taux d'encadrement règlementaires.

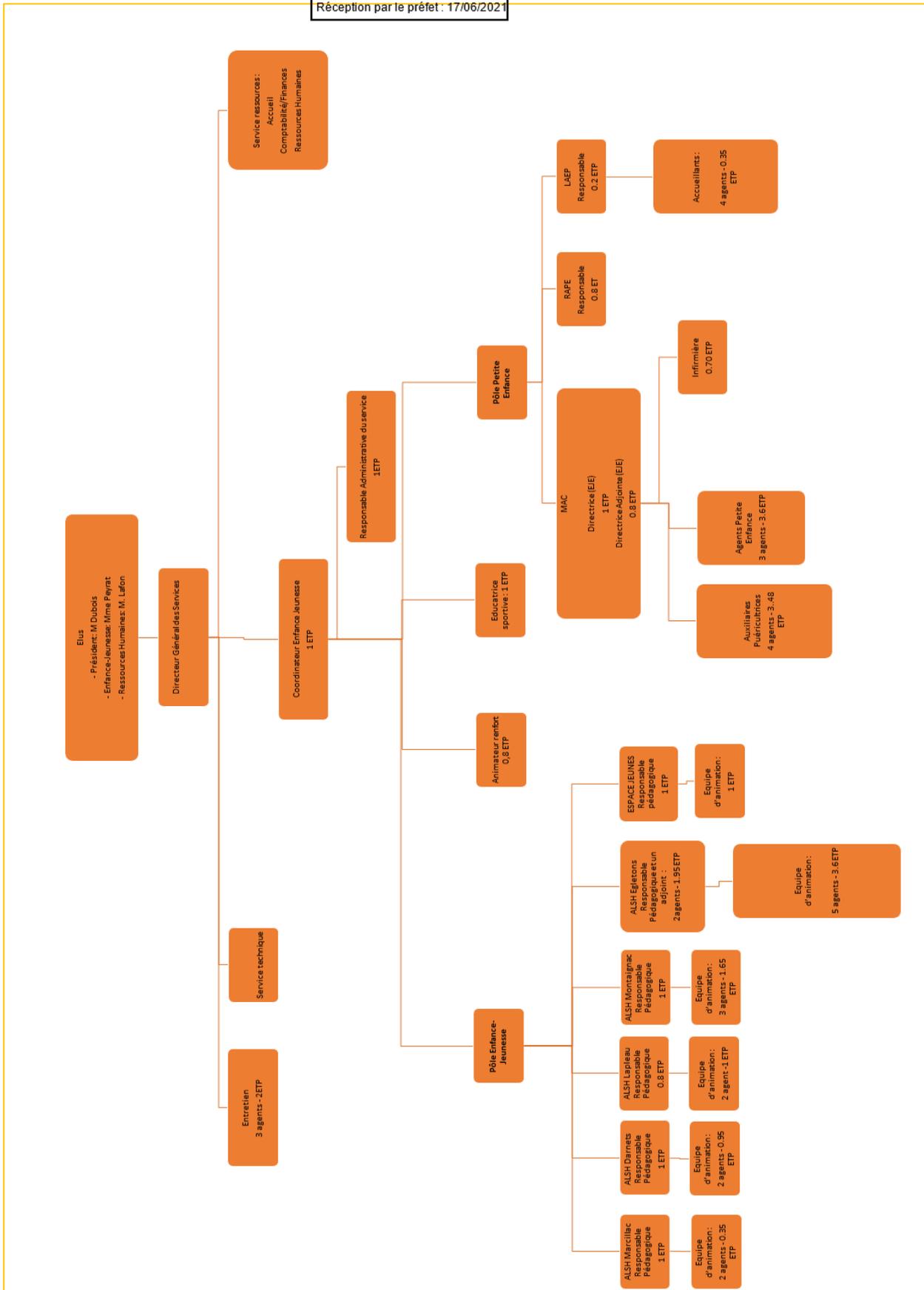
Les agents sont formés pour exercer leur fonction en s'appuyant également sur les textes en vigueur.

Un plan de formation du personnel sera mis en œuvre afin de pouvoir faire évoluer les agents et leur faire acquérir de **nouveaux savoirs** à mettre en œuvre dans les structures.

Le service s'appuie au 1^{er} mai 2021, sur une équipe de 34 agents pour 31.04 ETP. Ces agents peuvent être titulaires de la Fonction Publique Territoriale ou contractuels.

L'équipe du pôle Enfance-Jeunesse est complétée par des saisonniers en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) durant les vacances. Pour 2020, cela a représenté 454 journées soit l'équivalent de 2,55 ETP.





Organigramme structurel du service Enfance-Jeunesse



Moyens Financiers :

Les 4 principales ressources financières sont les suivantes :

✓ Les Recettes fiscales.

Pour le financement de ses activités et projets, la Communauté de Communes a opté pour le régime de la Taxe Professionnelle Unique devenue Contribution Economique Territoriale (CET) depuis la réforme de la fiscalité en 2010.

La CET est composée d'une Contribution Foncière Entreprise (CFE) et d'une Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La Communauté de Communes de Ventadour, comme tous les EPCI, s'est aussi vue attribuer la part départementale de la fiscalité additionnelle : Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

✓ Dotations de l'Etat

✓ Subventions d'investissement de : Europe (FEADER, LEADER), Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Corrèze, CAF, MSA...

Exemples de réalisations subventionnées : Centre Aqua récréatif, modernisation et restructuration des accueils de loisirs intercommunaux, cristallisation des ruines du Château de Ventadour, Ouvrage Théâtral Permanent, zones d'activités, habitat, SPANC, circuit de randonnée...

✓ Autres subventions spécifiques au service enfance jeunesse :

- La participation de la CAF de la Corrèze.
- La participation de la MSA.
- La participation des familles selon le barème tarifaire voté en conseil communautaire.
- Des subventions sur des projets de différents organismes (CAF, SDJES, Conseil Départemental, Région, etc.).



Evaluations :

L'évaluation s'effectuera en réponse aux objectifs éducatifs de ce projet. Ces derniers seront développés en objectifs pédagogiques dans les différents projets pédagogiques des structures.

Il s'agira de définir les critères d'évaluations ainsi que les indicateurs observables permettant pour chaque objectif, suite à une analyse, de connaître le niveau d'atteinte des objectifs et d'ainsi faire évoluer nos pratiques au quotidien.

Ainsi, chaque trimestre l'ensemble des structures veille à faire une évaluation de son activité au moyen de différents outils adaptés au type d'accueil des enfants.

Ces suivis trimestriels permettront, au final, de faire un bilan annuel aussi bien en termes d'évaluations qualitatives que quantitatives.

Evaluations quantitatives

Nos logiciels de gestion de présences des enfants (Noé et Aïga), nous communiquent de nombreuses données comme par exemple :

- ✓ Des données de fréquentation des structures : nombre d'heures de présences des enfants, périodes les plus fréquentées, nombre d'enfants inscrits, etc.
- ✓ Des indicateurs démographiques et socio-économiques : origine géographique des familles, catégorie socio-professionnelle, composition de la famille, etc.

Ces logiciels nous permettent de faire une analyse détaillée des publics accueillis afin de pouvoir proposer des services adaptés aux besoins des familles du territoire.

La gestion des dépenses de fonctionnement est réalisée en partie par les responsables des structures pour les dépenses courantes (sorties, achat de matériel pédagogique...) et pour l'autre partie par le coordinateur Enfance-Jeunesse qui travaille en collaboration avec le service financier de la Communauté de Communes de Ventadour afin d'en assurer le contrôle.

Evaluations qualitatives

Chaque trimestre, une évaluation par structure est à réaliser par le responsable et son équipe. Cette évaluation vise à évaluer plusieurs points :

- ✓ L'organisation de l'activité : planning d'activités période par période
- ✓ L'organisation de l'équipe encadrante : personnes encadrantes et capacités d'accueils
- ✓ Point sur les dépenses d'activités
- ✓ Evaluation du fonctionnement de la structure :
 - Relations entre la collectivité/le personnel/les familles/les enfants/les partenaires
 - Le matériel pédagogique et les locaux
 - La vie quotidienne : respect des horaires, cohérence de la journée type, vie de groupe, etc.
- ✓ Evaluation des objectifs pédagogiques



L'intérêt est d'analyser l'activité de la structure sur un trimestre et de montrer les écarts constatés par rapport au prévisionnel et à l'année précédente. Ce document doit montrer l'évolution positive ou négative par rapport à l'année précédente tout en tentant d'en expliquer la situation.

Le coordinateur Enfance-Jeunesse veille au bon fonctionnement des services en effectuant un suivi régulier.

- ✓ Auprès du bureau communautaire
- ✓ Auprès de la vice-présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse
- ✓ Auprès du vice-président en charge des ressources humaines
- ✓ Auprès de la commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes
- ✓ Auprès de la direction de chaque structure du service
- ✓ Auprès de l'ensemble des personnels



Les partenaires :



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

